



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

OPÉRATION SÉCURITÉ EN MER DANS LES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES ET LES LANDES - CAMPAGNE DE SÉCURITÉ DES LOISIRS NAUTIQUES 2022

à Pau, le 23 juin 2022

La saison estivale est une période sensible en matière d'activités nautiques sur le littoral. L'information des usagers et la prévention des dangers maritimes constituent une recommandation forte des services de l'État dans le cadre de la campagne de sécurité des loisirs nautiques 2022 pilotée par la Préfecture maritime Atlantique.

Pour le lancement de cette saison estivale, le préfet des Pyrénées-Atlantiques M. Eric SPITZ, s'est rendu aujourd'hui en mer le long du littoral basque pour aller à la rencontre de plaisanciers et de pêcheurs dans le cadre de contrôles de sécurité en mer.

Au cours de ces campagnes de sécurité, les unités de contrôle des différents partenaires de la sécurité maritime (Direction départementale des territoires et de la mer, Gendarmerie maritime, Douanes) seront au contact des usagers dans les ports de plaisance et sur le plan d'eau, pour effectuer des journées de sensibilisation qui seront l'occasion d'initier fortement, de diffuser les règles de sécurité maritime aux usagers qui se doivent :

- d'adopter un comportement responsable : prudence, vigilance, respect strict des consignes de sécurité en vigueur, protection de l'environnement, bonne connaissance du milieu marin ;
- de s'informer sur les conditions météorologiques avant de prendre la mer, même en restant à faible distance des côtes ;

Cabinet du préfet

Bureau de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle

Tel : 06 26 14 12 79
Mél : pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Astreinte communication en soirée, de 18h30 au lendemain 8h
et le week-end, du vendredi 18h30 au lundi 8h, merci de contacter :
Tel : 06 15 20 31 38
Mél : pref-astreinte-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

2 rue du Maréchal Joffre, 64 021 Pau Cedex

www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr

@prefet64



- de porter de préférence un vêtement à flottabilité intégrée (VFI), ou une aide à flottabilité même à proximité des côtes et revêtir un short ou une combinaison néoprène en véhicule nautique à moteur ;
- de disposer d'un moyen de communication : VHF ou téléphone portable dans une pochette étanche ;
- de porter un coup-circuit par les pilotes de navires à moteur hors-bord, la responsabilité des plaisanciers pouvant être engagée en cas d'accident même si ce n'est pas une obligation réglementaire.

A noter un nouveau numéro d'urgence le 196 depuis un poste fixe ou un portable, disponible 7j/7 et 24h/24h, qui permet de signaler un secours en mer.

C'est le premier support de la solidarité des gens de mer !

Retrouvez tous les conseils relatifs à la sécurité mer sur le site de la préfecture Maritime de l'Atlantique : <https://www.premar-atlantique.gouv.fr> et sur les réseaux sociaux :

- Facebook : «préfecture maritime de l'atlantique»
- Twitter et Instagram : @premar_ceclant

Pour votre information, la préfecture Maritime de l'Atlantique sera présente :

- Sur les ondes, grâce à la diffusion 3 à 5 fois par jour de spots sur Radio Vinci Autoroute en juillet et août ;
- Sur les affichages avec la diffusion dans les communes et les offices de tourisme de l'affiche 2022 pour le 196.